

La grève de 1960-1961 et la mémoire orale chrétienne

Renée Dresse, historienne

Mémoire orale chrétienne et grève : à partir des témoignages collectés au cours des différentes recherches du CARHOP, il apparaît que cette grève ait marqué de manière durable la CSC. Mais comment militants et responsables syndicaux ont-ils vécu les événements sur le terrain ? Comment ont-ils perçu les décisions de la CSC nationale ? Loin de retracer l'histoire du mouvement syndical chrétien, il faut préciser la position officielle de ce dernier à l'égard de la grève. Dès sa constitution en 1912, la CSC s'appuie sur le principe mis en avant par l'Encyclique *Rerum Novarum* : la collaboration des classes. Elle l'interprète de la manière suivante : lors de tensions sociales, la négociation est privilégiée. La grève est l'ultime moyen, celui qui intervient lorsque la négociation échoue. En outre, le syndicat chrétien se refuse à participer aux grèves dites politiques, estimant qu'il s'agit là plus d'une question individuelle. C'est le cas lors des manifestations organisées par le mouvement socialiste en vue de l'obtention du suffrage universel pur et simple à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, et lors de la Question royale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Il n'empêche qu'après 1945, la CSC montre à son concurrent direct qu'est la FGTB, sa capacité de mobiliser lors de la campagne en faveur de la semaine des cinq jours, qu'elle sera seule à mener.

Un coup d'œil sur les témoins

Depuis 1977, le CARHOP a interviewé plus d'une cinquantaine de syndicalistes dont certains ont débuté leur carrière professionnelle et syndicale au début des années 1930. La majorité d'entre eux ont connu la grève de 60. Seuls 16 témoins en parlent ouvertement. Ce sont des militants et/ou responsables ayant été actifs après 1945. Les autres disent ne pas souvenir des événements de 1960-1961 sauf pour indiquer que la CSC n'a pas fait grève. Les uns et plus particulièrement ceux ayant connu la période avant 1940, s'attardent plus spécialement sur les grandes grèves de 1932 et de 1936.

La CSC face au projet de Loi Unique

Le 4 novembre 1960, le projet de loi unique est déposé à la Chambre. Aussitôt les tensions sociales déjà présentes en Wallonie se ravivent. La CSC nationale ne réagit pas tout de suite alors que dans les régions, l'opposition des syndicalistes chrétiens contre la loi unique est rapide que ce soit au sein des centrales comme la Centrale des métallurgistes, ou des fédérations interprofessionnelles comme celle de Charleroi ou de Liège.

Les travailleurs des services publics, plus particulièrement des transports en commun, y sont fermement opposés car une des mesures contenues dans ce projet de loi concerne leur pension. Willy Thys¹, jeune cheminot de 16 ans et demi à l'époque, fraîchement syndiqué chrétien, se rappelle qu'à La Louvière, siège de son lieu de travail, l'ensemble des travailleurs chrétiens comme socialistes manifestent leur colère : *«le salaire des cheminots n'était pas bien élevé. Mais il est connu que notre avantage, c'était la pension plus élevée qu'ailleurs et le Gouvernement voulait y toucher.»*

Dès l'annonce du dépôt du projet de loi, les secrétaires des fédérations interprofessionnelles de Verviers, de Liège et de Charleroi insistent pour que la CSC prenne position rapidement sur la question. Du côté des centrales, on n'attend pas. La Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique (CCMB) de Charleroi-Thuin-Walcourt réunie en assemblée extraordinaire le 3 décembre, marque sa volonté, en plus du rejet exprimé des dispositions contenues dans le projet de loi, de rester *«fidèle à l'unité d'action CSC-FGTB pour l'aboutissement des justes revendications syndicales.»* Elle juge insuffisants les arrêts de travail de quelques heures et propose une grève de 24 heures avec indemnisation par les organisations syndicales.

En fait il faut attendre un mois après le dépôt du projet de loi pour qu'August Cool, président de la CSC nationale, fasse connaître la position du mouvement. Et encore, il la fait connaître suite à la publication de la lettre ouverte d'André Renard publiée le 9 décembre : «Nous acceptons ce qui est bon dans le projet mais nous rejetons ce qui est mauvais.» Il plaide en faveur de la négociation, moyen indispensable pour modifier les points négatifs du projet.

Les manifestations du 14 décembre ne changent rien. La pression de la base et des dirigeants de centrales et de fédérations interprofessionnelles ne semble pas inciter la CSC à prendre une position en faveur de la grève. C'est dans un climat d'incertitude, sauf pour les militants de la base, que les responsables des organisations attendent un signe de leur nationale.

La journée du 20 décembre

Le 20 décembre 1960, les débats sur le projet de loi débutent à la Chambre. Ce même jour, les cheminots et des métallurgistes de Charleroi rejoignent les ouvriers communaux en grève. Les Liégeois débrayent à leur tour.

À Charleroi, les dirigeants chrétiens et socialistes sont en réunion lorsqu'un coup de téléphone leur annonce la grève de leurs travailleurs. Un des participants à cette réunion, Roger Timmermans, permanent de la Centrale nationale des employés (CNE) pour le secteur Chimie et électricité, raconte : «*La position de la FGTB était qu'il fallait faire des actions mais pas la grève générale. Nous nous sommes rencontrés au café le "Saint-Yves"... pour ce qu'on pouvait adopter comme position commune. Mais la réunion a été interrompue par un coup de téléphone : la FGTB était informée que les ACEC avaient réussi à faire arrêter le travail à la Providence et qu'une série d'usines étaient en train de débrayer. Il n'y avait plus rien à faire.*»

À ce moment, la CSC participe de fait au mouvement. Les ACEC (ateliers de construction électrique de Charleroi) est une entreprise, sur le plan syndical, à forte majorité socialiste mais, grâce à la lutte menée avec succès en 1954 pour l'obtention d'une prime de productivité en front commun pendant un certain temps, puis poursuivie par la seule CSC. Marcel Bagérius, délégué principal chrétien des ACEC et président de la Fédération régionale des syndicats chrétiens de Charleroi, appuie sans réserve le débrayage du 20 décembre et incite ses membres à y participer : «*Ce que je retiens en tant que leader de la CSC aux ACEC à l'époque, c'est que j'étais pour la grève à 100 % et la FGTB l'était également. Nous sommes sortis de l'entreprise, calicot en tête, et sur ce calicot était marqué : "Front commun syndical FGTB-CSC"».*

À Liège, l'arrêt de la division des hauts fourneaux d'Ougrée entraîne l'arrêt des autres usines. Les services publics, notamment les chemins de fer, suivent le mouvement.

La CSC nationale se positionne

Le 21 décembre au soir, le bureau journalier de la CSC publie un communiqué dans lequel l'organisation nationale rejette toute entrée des travailleurs dans une grève : «*La CSC considère que les grèves actuelles sont inutiles et prématurées pour obtenir les satisfactions que les travailleurs attendaient. Elle invite ses membres à ne pas participer à des grèves qui, visiblement, ont un caractère politique.*» Cette position contraire les militants, les responsables mais ils s'y plient progressivement.

Les témoins y voient une intervention de la CSC flamande majoritaire au sein du mouvement syndical. Bien que la Flandre soit touchée par le mouvement de grève, dans les régions d'Anvers et de Gand, la reprise du travail est rapide.

Trois éléments expliquent la position de la CSC nationale.

Roger Timmermans met en avant la question linguistique : «*On ne l'a pas souvent dit mais, si les Flamands de la CSC n'ont pas fait grève, c'est parce que la loi linguistique était en préparation. C'est ce que j'ai entendu dire plus tard... Les autres me disaient : "tu ne sais pas pourquoi nous avons refusé la grève ? C'est parce que, à Gand, le président de l'ACV nous a expliqué que si jamais le projet de loi unique était supprimé, il faudrait recommencer toute la procédure et que l'aspect linguistique sauterait en même temps. Il ne serait peut-être plus accepté." Alors que là, il l'était.*»

Second point contre la grève : pour la CSC, le projet est en discussion à la Chambre et il est possible de l'amender.

Le troisième élément et non des moindres, est l'option fédéraliste défendue par André Renard.

Ces deux derniers points indiquent que pour la CSC nationale, c'est cette revendication qui fait de la grève, une grève politique et qu'elle ne peut suivre les socialistes sur cette voie. D'autant plus que les dirigeants nationaux de la CSC, ce compris Louis Dereau, secrétaire général, défendent l'unité du pays et du mouvement.

En attendant, il faut faire accepter la reprise du travail aux affiliés et militants. À Charleroi, comme le signale Jean Doyen, secrétaire régional de la Centrale chrétienne des métallurgistes lors de la grève : *«Il a bien fallu avaler ce morceau-là. Nous avons fait des dizaines et des dizaines de réunions dans les localités, pour expliquer aux gens, d'abord ce que nous pensions et ressentions, ensuite la position officielle de la CSC qui était qu'il y avait moyen d'amender les douze chapitres et les quelques 100 articles de la Loi.»*

Les syndicalistes chrétiens dans la grève

La situation du syndicat chrétien varie d'une région à l'autre car il faut aussi donner aux travailleurs la possibilité de reprendre le travail ou de poursuivre dans de bonnes conditions ce qu'il est loin d'être le cas dans les entreprises et secteurs où la FGTB est largement majoritaire. En Flandre, la question ne pose quasiment pas. En Wallonie, les socialistes dominent pratiquement l'ensemble des secteurs et usines.

Dans les autres transports en commun (chemins de fer, bus, tramways), certains syndicalistes chrétiens ne jouent pas la carte de la reprise *«parce que – selon Willy Thys – cela mettrait en cause la vie de certains de nos affiliés dans le secteur»*. Dans les chemins de fer, la situation des syndiqués chrétiens est, dans un premier temps, claire. Le syndicat socialiste est dominant au point que les travailleurs ne se présentent pas ou très peu sur leur lieu de travail de crainte d'être *«agressés»*.

Dans certaines usines, si les relations entre chrétiens et socialistes sont même plus que tendues, elles le sont également entre affiliés chrétiens. Albert Pieters, alors délégué chez Goffart, l'Acierie minière de la Sambre, raconte : *«En ce qui concerne la grève contre la Loi unique, on ne savait sur quel pied danser. Au début, on était pour la grève. Puis on s'est aperçu ce n'était pas une grève syndicale mais politique. Je l'ai dit aux délégués et j'ai été mis de côté aussi bien par mes camarades que ceux de la FGTB. Pendant cette période, je n'ai pas pu mettre les pieds dans l'usine.»*

Enfin, il arrive que certaines entreprises aient peu de syndiqués. Adolphe Collard est délégué syndical chrétien à la Verrerie de Momignies qui emploie des frontaliers français : *«La grève de 1960 n'a pas donné grand-chose parce que l'ouvrier n'était pas porté pour les grèves. Ici, c'était difficile de faire une action. Pour commencer, il n'y avait pas suffisamment de syndiqués. L'ouvrier français nous a fait beaucoup de tort sur ce plan-là. Il y avait parmi eux très peu de syndiqués. On se syndiquait principalement pour toucher le chômage. Du chômage, il y en a toujours eu. Quand il y avait un manque de commandes, on arrêtait une machine et puis une deuxième. Même avant les années soixante, il y avait du chômage mais du chômage partiel.»*

L'intervention du cardinal Van Roey

C'est dans ce climat difficile qu'intervient la déclaration de l'archevêque de Malines, le cardinal Van Roey. Dans une déclaration publiée le 23 décembre, il condamne la grève et demande *«que les organisations professionnelles et syndicales au lieu d'inciter ou de collaborer à la grève, ramènent leurs affiliés dans le droit chemin et à une meilleure compréhension de l'intérêt de tous.»* Cette ligne est, le moins que l'on puisse dire, inacceptable pour les syndicalistes chrétiens. Que ce soit dans les régions ou à la nationale, le mouvement désapprouve cette intervention. À Charleroi, à Liège, cette déclaration fait l'objet de déclarations tout aussi dures. Jean Scheuer, secrétaire fédéral du Mouvement ouvrier chrétien de Liège raconte : *«On avait appris que Van Roey avait parlé contre la grève. Alors s'est déclenché à l'intérieur de l'assemblée une rage contre Van Roey, quelque chose d'étonnant. Je me suis dit d'ailleurs ce jour-là : "Maintenant évêque ou archevêque, vous ne prendrez plus la parole là-dessus. C'est terminé." D'ailleurs le lendemain, A. Cool disait : "Monseigneur l'Archevêque, occupez-vous de vos affaires. Moi, je m'occupe des miennes"»*. Après cet événement, l'Église belge n'interviendra plus dans les questions syndicales.

La grève se poursuit

Avec la poursuite de la grève, plusieurs questions se posent aux syndicalistes chrétiens. Il faut veiller au maintien de l'outil. Cela s'avère difficile là où, comme je l'ai signalé plus haut, les entreprises sont majoritairement contrôlées par les socialistes.

Ainsi un objectif important est de faire en sorte que les transports en commun roulent.

À Charleroi, à Ath et à Namur, ils y parviennent mais dans un climat extrêmement tendu. Selon Roger Timmermans, *«notre délégué aux tramways de Charleroi avait mobilisé quelques qui faisaient rouler un tram de temps à autre entre Charleroi et Montignies-sur-Sambre. Pour protéger le "convoi", il y avait une jeep de*

la gendarmerie qui roulait devant et une autre derrière. Dans le tram, outre le conducteur et le délégué, il y avait trois ou quatre passagers... Nous montions dans le tram sous les huées d'une foule de grévistes tenue à distance par un cordon de gendarmes.»

À Namur, André Maillard, alors permanent interprofessionnel, fait courir le bruit que la gendarmerie s'apprête à forcer le passage aux Ateliers de la SNCB à Ronet pour laisser entrer des non grévistes. Aussitôt les piquets de grève désertent la gare de Namur pour se rendre à Ronet ce qui permet aux syndicalistes chrétiens d'organiser d'un à deux trains vers Bruxelles. Cependant, pour André Maillard, «*la FGTB Namur a très bien su mobiliser ses membres et militants et a su réellement les motiver. C'est finalement dans la région de Namur que la grève a duré le plus longtemps.*»

Un autre secteur important : les centrales électriques. Dans le Hainaut, il y en a dont cinq à majorité socialiste. La 6^e, celle de Péronnes-lez-Binche, dispose d'une majorité syndicale chrétienne. Il n'y a pas de problème pour la faire fonctionner à condition que l'accès au bâtiment soit assuré. Pour Roger Timmermans, tout est bon pour contourner l'obstacle des piquets de grève : «*Un jour, au passage d'un pont, un piquet FGTB m'intercepte. Ils sont bien décidés à immobiliser ma voiture. Survient, par hasard, un motocycliste : c'était le permanent CSC des polonais. Lui aussi, on l'arrête. Il lance une boutade : "Vous n'avez pas peur que, tant que vous êtes ici, vos épouses ne courent la prétentaine." S'ensuit un échange de plaisanteries salées et des rigolades. Résultat pratique : on nous a laissé passer.*»

Ce climat que l'on peut juger bon enfant ne reflète pas la réalité quotidienne du mouvement syndical chrétien en Wallonie. À Liège notamment, alors que la CSC s'attend à être victime d'une agression, rue des Pitteurs, ce sont finalement les bâtiments du MOC qui sont touchés. En fait, il semble que la FGTB se soit trompée d'adresse.

Les semaines passent. La mobilisation commence à faiblir, malgré des démonstrations de force comme le sacage de la gare des Guillemins le 6 janvier 1961 et le décès de manifestants.

Dans les régions, l'action de la CSC consiste à remplir les dossiers de demande d'allocations de chômage pour les non-grévistes.

Les conséquences de la grève à la CSC

Le retour au travail se fait progressivement.

Pour les affiliés chrétiens, la reprise du travail est difficile, particulièrement dans les chemins de fer. Je cite «*Les animosités, les brimades durèrent longtemps. Le terme de "jaune" réapparut. Beaucoup de cheminots restèrent des années sans se parler. Il fallut, pour retrouver la sérénité que, dans les années 1970, le Front commun se rétablisse...*»

La priorité de la CSC est de poursuivre la rentrée des demandes d'allocations de chômage de ses syndiqués. Dans certaines régions, à Ath notamment, les responsables syndicaux vont plus loin en aidant les grévistes qui n'ont pas pu percevoir d'indemnités de grève à introduire des demandes auprès de l'ONEm. On constate une augmentation dans des proportions non précisées, du nombre d'affiliés. «*La grève de 60-61 a été un coup pour la FGTB parce qu'elle s'est terminée en queue de poisson et beaucoup de travailleurs ont été dégoûtés de la FGTB. Du coup, nous autres, nous avons grossi tout en n'essayant pas de faire de la retape. Les gens sont venus chez nous. Il faut dire que beaucoup de chrétiens n'étaient pas courageux. Ils étaient à la FGTB parce que c'était le syndicat dominant et que pour ne pas avoir d'ennui, on se syndiquait à la FGTB tout en étant dans les jupes du curé et en allant à la messe le dimanche. Après la grève de 60-61, nous sommes devenus plus forts. Dans les usines, nous avons continué à nous organiser en section d'entreprise. C'est ici que nous avons fait les premières cellules d'entreprise.*» Cette augmentation du nombre d'affiliés reste néanmoins limitée d'autant plus qu'une fois obtenues les indemnités de chômage et le retour au travail garanti, certains ne payaient plus leur cotisation et n'apparaissaient dans le listing des membres.

Il y a cependant un point important pour les syndicalistes chrétiens : l'échec de la grève facilite la mise en place de front commun dans certaines entreprises, notamment à Ougrée. Il n'empêche : la FGTB reste en Wallonie largement majoritaire jusqu'au début des années 1980.

Les Wallons dans la CSC

La grève de 1960-1961 est un tournant dans l'histoire de la CSC et de ses structures. Elle amplifie les divergences entre wallons et flamands au sein de l'organisation. La Flandre à l'économie triomphante est face à une Wallonie en plein déclin industriel. Déjà dans les années 1950, certains dirigeants wallons de la CSC, notamment à Charleroi, se rapprochent des thèses d'André Renard pour ce qui est des réformes de structures, de l'organisation de l'économie. Jean Delporte, permanent des métallurgistes de Charleroi, souligne le fossé entre Flamands et Wallons de la CSC : «*Nous avons pris conscience de la différence de plus en plus importante entre les sensibilités flamandes et wallonnes sur le problèmes d'actualité. Les problèmes économiques pesaient de plus en plus sur la région wallonne et nous voulions que soit définie une politique adaptée à nos besoins qui n'étaient plus les mêmes que ceux de la Flandre.*» Les Wallons se sentent minorisés, peu écoutés dans les instances. Deux courants antagonistes s'affrontent : l'un se veut fédéraliste et opte pour une large autonomie, voire une indépendance de la CSC en Wallonie, l'autre, mené par Louis Dereau, reste attaché à l'unité du mouvement. Il le réaffirmera à plusieurs reprises lors d'assemblées wallonnes de militants. Peu à peu, les responsables wallons de la CSC s'organisent pour faire entendre leurs voix, notamment à Namur en 1968, où plus d'un millier de militants wallons de la CSC se réunissent pour dénoncer la perte de la Wallonie industrielle. La crise des années 1970 leur fournira l'occasion d'obtenir ce qu'ils attendent : la création de structures régionales internes. En 1979, le Comité régional wallon et le Comité régional flamand de la CSC sont officiellement mis en place.

Pour beaucoup de militants chrétiens, la grève de 1960-1961 marque les esprits de par sa durée et son intensité. Beaucoup ont appliqué les directives de la CSC avec discipline. Pour d'autres et particulièrement pour les responsables fédéraux wallons, l'hiver 1960-1961 est un tournant dans l'histoire de l'organisation. Dans une Wallonie en plein déclin industriel, il est temps de réagir. En même temps que les institutions politiques, la CSC se dirige vers la régionalisation de ses structures.

Note :

1. Willy Thys est devenu par la suite dirigeant du syndicat chrétien des chemins de fers, puis secrétaire national de la CSC et secrétaire général de la Confédération mondiale du travail.

